

COLLECTION DU DOMAINE PUBLIC

LA CASQUETTE AF- FRANCHIE.

MOINAUX, JULES

Saynète — 1881

RÉPLIQUE · TEXTE INTÉGRAL LIBRE & GRATUIT

NOTE D'ÉDITION & DOMAINE PUBLIC

*Cette œuvre dramatique appartient au **Domaine Public** universel. Libre de droits patrimoniaux, elle peut être lue, montée sur scène, imprimée et partagée en toute liberté.*

À propos de cette édition

Conçue pour le travail du comédien et la pratique du plateau, cette édition privilégie la lisibilité et l'aisance de mémorisation :

- **Confort de lecture** : Justification courte au fer à gauche pour alléger l'effort visuel et sécuriser le retour du regard.
- **Distinction immédiate** : Répliques en **Cormorant Garamond** et didascalies en **Inter**, évitant toute confusion à voix haute.
- **Repérage scénique** : Numérotation discrète toutes les 5 lignes et marges aérées de 20 mm pour les annotations de jeu.

L'application Réplique

Cette édition vous est offerte par **Réplique**, l'outil d'apprentissage des textes créé pour les comédiens et les metteurs en scène.

L'application vous accompagne dans l'apprentissage de vos rôles grâce à un parcours progressif (textes à trous, masquage par initiale, récitation au micro) et un **mode Italienne** qui vous donne la réplique au bon tempo, secondé par un souffleur discret en cas d'hésitation.

Répétez vos textes et retrouvez nos éditions sur

www.replique.pro

PERSONNAGES

LE PRÉSIDENT

2 répliques

PINSON

2 répliques

LE NARRATEUR

1 répliques

LE SERGENT DE VILLE

1 répliques

SOMMAIRE

☞ Cliquez sur un acte pour y accéder directement

LA CAQUETTE AFFRANCHIE.	5
-------------------------------------	----------

LA CAQUETTE AFFRANCHIE.

SCÈNE 1

LE NARRATEUR

Pinson n'a échappé à une contravention qu'en commettant un délit, de telle sorte que d'une façon ou d'une autre il ne pouvait pas échapper à la police correctionnelle ; seulement il s'est volontairement placé dans un cas plus grave que celui où l'eût mis la contravention.

(Rires bruyants dans l'auditoire.)

(Nouveaux rires.)

UN SERGENT DE VILLE EXPOSE AINSI LES FAITS :

Je passais, sur les onze heures du soir, au moment où plusieurs per-
sonnes s'étaient rassemblées devant une petite poste et riaient aux
éclats en regardant le prévenu, qui était en état d'ivresse et faisait mille
efforts pour introduire dans la boîte aux lettres un paquet assez volumi-
neux ; les uns criaient : « Il entrera ! » Les autres : « Il n'entrera pas ! »
Je m'approche, et je vois cet individu jurant comme un forcené après
son paquet qui ne pouvait pas entrer ; je le lui retire des mains : c'était
une casquette. Je lui demande s'il était fou ; il me répond : « Attendez,
je vas le saucer dans le ruisseau pour qu'il entre mieux. » Je regarde
cette casquette ; il avait collé dessus un timbre-poste et une adresse sur
la visière ; l'envoi était pour le département de la Creuse. « Voyons, dis-je

à cet homme, rentrez chez vous, allez vous coucher; vous êtes ivre et vous ne savez ce que vous faites. » Il nie répond très poliment : « J'y vas, mon sergent ; je mets à la poste cette casquette-là que j'envoie à mon fils, et je rentre chez moi tout de suite après. » Je lui retire de nouveau le paquet des mains ; il me l'arrache et saute sur la boîte aux lettres pour essayer encore de le fourrer dedans. En ce moment, une foule nombreuse nous entourait et grossissait à chaque instant. Je saisis cet homme, je lui prends son paquet pour la dernière fois ; alors il m'envoie un coup de poing et me saute à la gorge en criant : « Rends-moi ma casquette, mon fils attend après ! » Bref, un de mes collègues, étant venu à passer, m'a prêté main-forte, et nous sommes parvenus à traîner cet homme au poste, non sans avoir reçu des coups de pied et des injures.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Pinson, qu'avez-vous à dire ? Vous étiez en train de commettre l'acte d'un insensé, en voulant jeter dans une boîte aux lettres un paquet qui n'y pouvait pas entrer, et qui n'y devait pas être déposé ; un sergent de ville vous éclaire à ce sujet, et vous l'outragez, vous le frappez même.

PINSON

Je vais vous dire : je crois que pour la chose de la casquette que j'envoyais à mon garçon, Monsieur le sergent de ville se trompait, vu qu'on m'avait bien dit (et quelqu'un qui le sait, puisque c'est un garçon de magasin de mes amis) qu'on peut envoyer par la poste n'importe quoi comme échantillon, même que ça ne coûté que deux sous. Pour lors, j'ai écrit l'adresse de mon garçon sur la visière ; j'ai mis au-dessus : « Échantillon de casquettes » ; j'y ai collé un timbre de deux sous.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

De pareils envois se déposent au bureau et ne se jettent pas dans la
boîte ; mais ce n'est pas pour cela que vous êtes traduit devant le tribu- 40
nal...

(Le tribunal délibère.)

(Le tribunal condamne à huit jours de prison.)

PINSON

Ah ! Pour m'être rebiffé ? Je ne nie pas, mais je vous prie de m'excuser,
vu la circonstance ; messieurs, vous êtes des pères de famille ; je suis un
père de famille, j'avais fait des économies pour envoyer une casquette à 45
mon garçon ; j'ai cru que Monsieur le sergent de ville voulait me la
confisquer ; je savais que mon fils avait une fête où il devait aller, qu'il
n'avait pas de casquette convenable ; je ne voulais pas qu'il ait l'air d'un
va-nus-pieds ; alors, dans ma colère paternelle... Eh bien ! Oui... je suis
père de famille, vous êtes pères de famille... Vous aurez pitié d'un père 50
de famille !